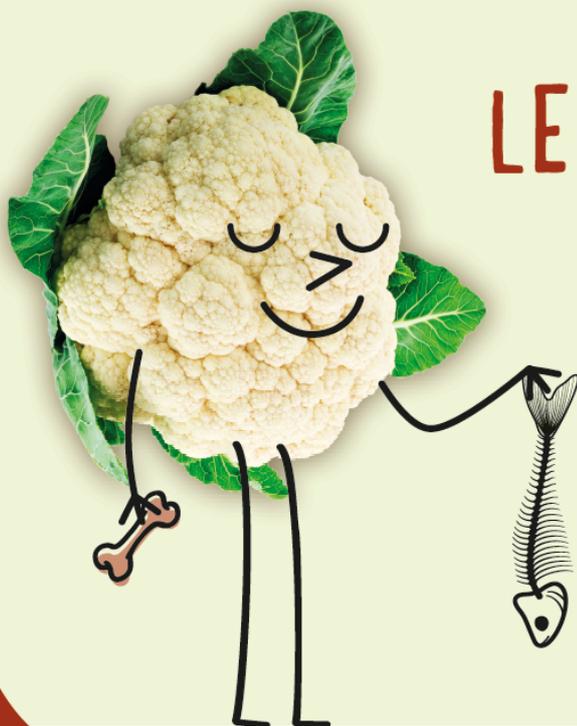


ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2023
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

AGIR POUR UN TERRITOIRE
PROPRE ET DURABLE



LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST BÊTE COMME CHOU.

UNE NOUVELLE COLLECTE BIENTÔT CHEZ VOUS !

Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires se fera progressivement sur le territoire de GPSO



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
NANTERRE-LA-COQUETTE
NEUILLY
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

Pour plus d'informations
sur la collecte et son déploiement
rendez-vous sur :



seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



Action financée
par la Région
Île-de-France
et l'ADEME

Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets	5
La compétence collecte et traitement	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs	7
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE	8
Tonnages 2023 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte-à-porte.....	10
La Collecte des déchets en apport volontaire	17
La collecte pneumatique	20
Les déchèteries.....	21
La gestion des dépôts sauvages	23
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT	24
Carte des équipements	24
Le devenir des déchets	24
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	26
Principaux contrats de prestations.....	26
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des Déchets 2023.....	27
Présentation des coûts du service de gestion des déchets.....	29
Coûts du service & financement	29
Structure du coût du service public.....	30
Coût du service par flux de déchets	32
COLLECTE MISE EN PLACE PAR LES FILIERES REP	35
Qu'est-ce que les filières REP ?	35
Les collectes solidaires d'appareils électriques.....	35
La collecte à domicile des gros appareils électroménagers	35

PREVENTION DES DECHETS	36
Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	36
Qu'est-ce que le PLPDMA ?	37
Bilan 2023 de mise en œuvre du PLPDMA	38
Le Compostage	41
La sensibilisation.....	42
L'Appel à projets « réduction et tri des déchets »	43
PLAN BOOST / CITEO	45
FAITS MARQUANTS 2023	46
PERSPECTIVES 2024.....	48

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Etablissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 321 543 habitants en 2024.



	Population	Part de la population totale
Boulogne-Billancourt	120954	38%
Chaville	20284	6%
Issy-les-Moulineaux	69282	21%
Marnes-la-Coquette	1802	1%
Meudon	47015	14%
Sèvres	22949	7%
Vanves	28303	9%
Ville-d'Avray	10954	3%
Total	321 543	100%

INSEE - population totale légale au 01/01/2024

LES DIFFERENTS DECHETS

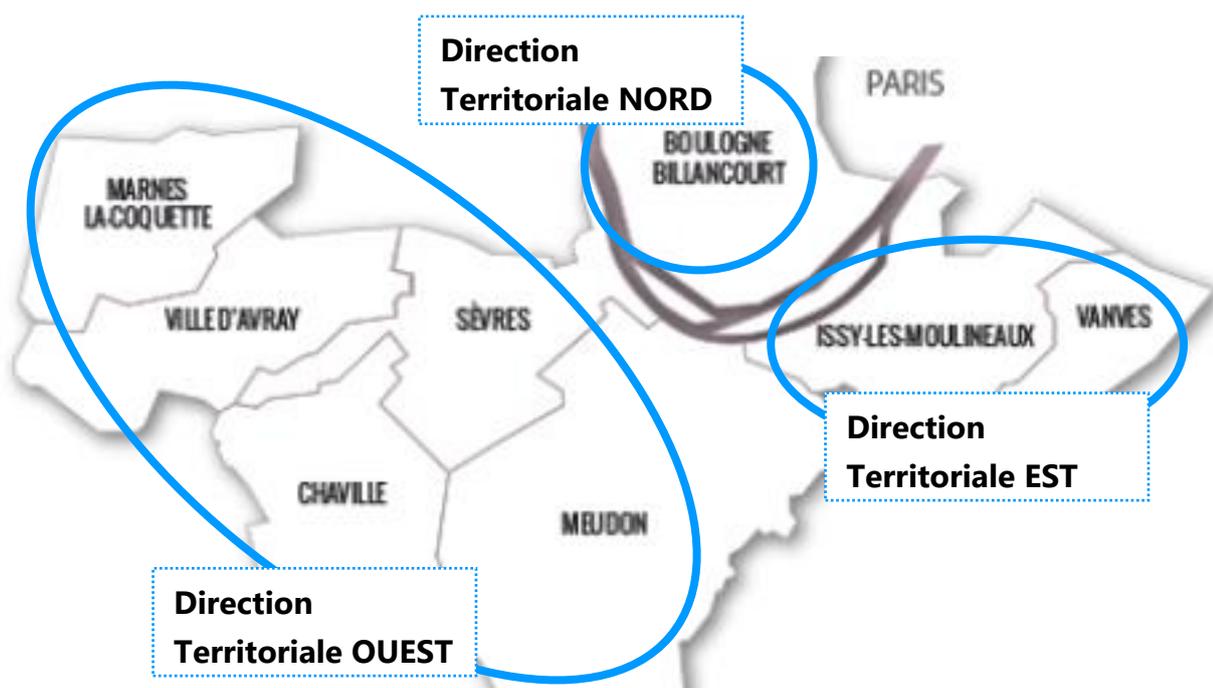
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages et papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Etablissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

La compétence traitement est transférée directement au **Syctom**, l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (regroupant plus de 80 communes d'Île-de-France).

Le Syctom assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, biodéchets, objets encombrants)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles

LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Grand Paris Seine Ouest s'est engagé dans une démarche stratégique d'amélioration de la qualité de service pour offrir un niveau de service et de qualité conforme au cadre de vie et à l'environnement des habitants, des salariés et des visiteurs.

La gestion des déchets est incluse dans le plan d'action du PCAET développé sur le territoire de GPSO, et s'organise de manière à répondre à chacun des axes du PCAET :

- Contribuer localement à la diminution des gaz à effet de serre
- Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie
- Améliorer la qualité de l'air
- Consommer mieux, jeter moins
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive »
- GPSO, une administration exemplaire

De plus, depuis mai 2020, GPSO a engagé une réflexion visant à établir une feuille de route pour élaborer un Territoire Intelligent, non seulement pour mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), mais également pour augmenter la qualité de service aux usagers et le bien vivre, augmenter l'efficacité de l'administration, anticiper les tendances et les transitions futures, et soutenir le développement de l'économie locale.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement de son marché, Grand Paris Seine Ouest a inscrit dans le nouveau marché de collecte et de propreté ses objectifs en matière de développement durable et les axes de travail pour contribuer au territoire intelligent.

Dans ce cadre, Grand Paris Seine Ouest a mis en place :

- Un Programme Local de Prévention des Déchets
- Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires de 2023 à 2025
- La mise en place de matériels plus soucieux de l'environnement et moins générateurs de nuisances sonores (matériels électriques, véhicules électriques ou GNV,...)

LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

Flux	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles	PAP	GPSO	Syctom
Emballages et papiers (hors verre)	PAP	GPSO	Syctom
Verre / OMr / Emballages et papiers	AV	GPSO	GPSO / Syctom
Encombrants	PAP	GPSO	Syctom
Déchèteries mobiles et fixes	AV	Syctom	Syctom
Déchets Dangereux	AV	GPSO	GPSO
Textiles	AV	GPSO	GPSO

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAP : Collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire

Particularité : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2014, a souhaité maintenir son service de collecte en porte-à-porte de verre auprès de ses habitants.

INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

TONNAGES 2023 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2022 et 2023.

119 108 tonnes de déchets ont été collectées en 2023.

DECHETS COLLECTES	2022					2023					Evolution 2023 / 2022
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	67 532	1 561			69 093	63 994	1 760			65 753	-4,83%
Emballages et papiers	14 672				14 672	14 483				14 483	-1,29%
Verre	7 037				7 037	6 857				6 857	-2,56%
Déchets alimentaires	272				272	638				638	134,71%
Encombrants	4 528	1 230	163	17 893	23 815	4 534	1 129	168	15 255	21 086	-11,46%
Déchets végétaux	144	463	20	560	1 187	644	466	19	591	1 720	44,98%
Déchets dangereux des ménages	18	40	3	96	157	27	43	3	107	179	13,81%
Gravats		338	99	516	953		332	45	2 068	2 446	156,59%
Textiles usagés	554		3	32	589	562		3	32	598	1,58%
Bois cartons ferrailles		165		246	411		137		281	418	1,79%
DEEE	38	38	8	183	266	25	33	8	181	247	-7,16%
Déchets nettoyage de voirie	3 906				3 906	4 681				4 681	19,86%
Total des déchets ménagers et assimilés	98 700	3 836	296	19 526	122 358	96 446	3 900	247	18 515	119 108	-2,66 %

*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne quai d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des ratios de déchets collectés en 2022 et 2023.

370 kg de déchets ménagers et assimilés (tout confondu, hormis les tonnages de la déchèterie parisienne non connus) **par habitant ont été collectés en 2023**. Selon l'ORDIF, la production 2021 de déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France est de 476 kg/habitant. L'écart provient de deux flux : les ordures ménagères résiduelles et les déchèteries.

DECHETS COLLECTES	2022					2023					Evolution 2023/2022
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	208	5			213	199	5			204	-4,0%
Emballages (hors verre)	45				45	45				45	-0,4%
Verre	22				22	21				21	-1,7%
Déchets alimentaires	1				1	2				2	136,8%
Encombrants	14	4	1	55	73	14	4	1	47	66	-10,7%
Déchets végétaux	0	1	0	2	4	2	1	0	2	5	46,3%
Déchets dangereux des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14,8%
Gravats		1	0	2	3		1	0	6	8	158,9%
Textiles	2			0	2	2			0	2	2,5%
Bois cartons ferrailles		1	0	1	1		0	0	1	1	2,7%
DEEE	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	-6,3%
Déchets nettoyage de voirie	12				12	15				15	20,9%
Total des déchets ménagers et assimilés	304	12	1	60	377	300	12	1	58	370	-1,8%

LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 4 flux principaux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les déchets alimentaires, les objets encombrants.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis gratuitement à disposition des usagers.

Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Une ou deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Deux à quatre fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Quatre ou cinq fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

63 994 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2023, via les services de collecte en porte à porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire et aux dépôts sauvages). *Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.*

Le ratio d'OMR par habitant collecté à travers l'ensemble des dispositifs de collecte est en 2023 de **199 kg/habitant**, soit une diminution de 5 % par rapport à 2022.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Cette collecte de l'ensemble des emballages et papiers s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire.

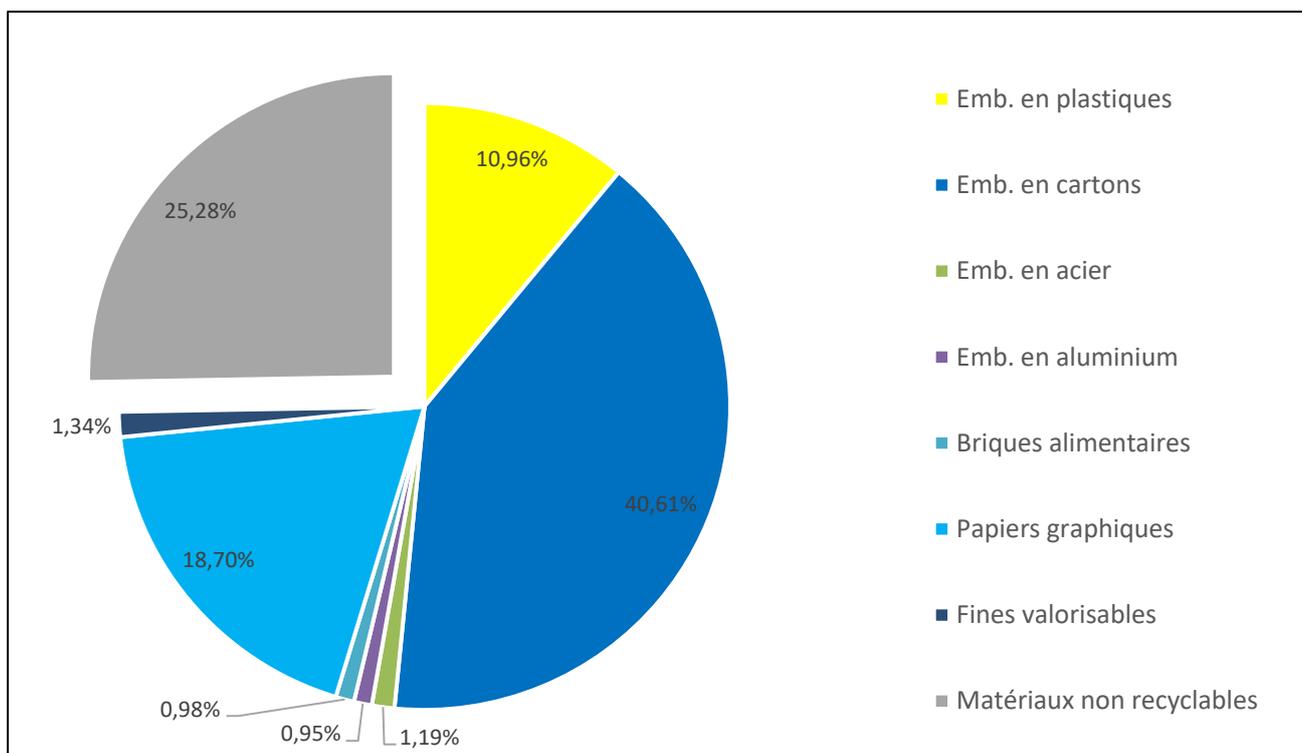
A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition gratuitement par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

14 206 tonnes de déchets recyclables ont été collectées dans les bacs jaunes en 2023, via les services de porte-à-porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire). Le ratio d’emballages-Papiers par habitant collecté à travers **l’ensemble des dispositifs de collecte** (en PAP et en AV) est en 2023 de **45 kg/habitant**, en diminution de 0,9 % par rapport à 2022.

	Emballages et Papiers (kg/habitant)
2019	41,13
2020	44,59
2021	45,71
2022	45,46
2023	45,04

Chaque année, le Sycotom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2023 sur des bennes GPSO à l’entrée du centre du tri :



Le taux d’anomalies est de 25 % en 2023, en augmentation de 10 % par rapport à 2022.

LES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles, le reste pouvant être déposé dans des filières ad hoc (gravats, déchets toxiques, déchets verts...)

Ils sont collectés en porte-à-porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine et à Marnes-la-Coquette où ils sont collectés une fois tous les deux mois.

En 2023, **5 662 tonnes** d'encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte-à-porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **diminution de 2 % par rapport à 2022**.

Près de 20 % des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (1 120 tonnes).

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Etablissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèteries mobiles en dehors des jours de collecte dédiés.



LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte-à-porte du verre lors de son intégration à GPSO. Cependant, dans le cadre du nouveau marché, la fréquence a été réduite à une collecte par mois, depuis le 1er janvier 2024.

55 tonnes ont été collectées en 2023, soit **31 kg/habitant**.

LES DECHETS ALIMENTAIRES

Grand Paris Seine Ouest a mené, entre novembre 2018 et septembre 2022, avec le Sycotm, une expérimentation de collecte des déchets alimentaires sur deux villes (producteurs ménagers et non ménagers) : Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, sur une dizaine d'écoles et 3 marchés alimentaires répartis sur le territoire

En 2020, dans le cadre du renouvellement de son marché de collecte, Grand Paris Seine Ouest a réalisé, assisté par un bureau d'études, une étude d'optimisation de son service, couplée à une étude sur le tri à la source des biodéchets aux vues des échéances règlementaires concernant les biodéchets.

A la suite de ces études, les élus de GPSO ont validé le déploiement progressif de la collecte des déchets alimentaires, sur l'ensemble de son territoire. La collecte sera réalisée deux fois par semaine, et la fréquence des ordures ménagères sera réduite concomitamment.

Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest est prévu de la manière suivante :

- Déploiement :
 - progressif dans chaque direction territoriale en parallèle,
 - sur 3 ans : en 6 vagues de début 2023 à fin 2025, sur 29 secteurs géographiques de déploiement
- Modalités techniques de la collecte :
 - Dotation de bacs à couvercle marron à chaque adresse (bacs 120 L à cuve réductrice pour les pavillons, bacs 120 L ou 240 L pour les collectifs et professionnels) assurée quelques semaines avant le lancement de la nouvelle collecte
 - Remise d'un bioseau ajouré et dotation de sacs pour 6 mois (les sacs compostables devront être ensuite achetés par les usagers), lors d'une sensibilisation effectuée en porte-à-porte par des éco-animateurs en amont du démarrage de la nouvelle collecte
 - 2 collectes par semaine
- Traitement assuré par le Sycotom par méthanisation

Le plan de communication est le suivant :

- **Une communication socle globale** : pour donner l'information, expliquer, mobiliser
 - **Un site Internet** pour comprendre le tri des déchets alimentaires, s'informer sur le mode d'emploi et les consignes et connaître les périmètres de déploiement
 - **Le numéro vert de GPSO** : la plateforme d'accueil des habitants pour répondre à toutes les questions
 - **Une campagne sur les réseaux sociaux** : visuel + animations vidéos
 - **Une campagne d'affichage** : sur les camions bennes, le mobilier urbain du territoire et les navettes du territoire
- **Une sensibilisation des habitants concernés** pour prendre en main la nouvelle collecte : à chaque déploiement de secteur, le dispositif de sensibilisation suivant est mis en place :
 - **Un courrier d'information** signé conjointement du Maire et du Président du territoire est envoyé aux habitants en amont du lancement de la nouvelle collecte
 - **Une visite des éco-animateurs** est effectuée pour chaque foyer afin d'expliquer les bonnes pratiques de tri et pour remettre un kit de tri constitué d'un guide, d'un bioseau et de sacs transparents compostables (26 400 foyers sensibilisés en porte-à-porte en 2023 et plus de 43 000 bioseaux distribués aux foyers du territoire)

- **Une communication mode d'emploi** est mise en place dans le local poubelle
 - Grâce au sticker des consignes de tri collé sur le couvercle des nouveaux bacs
 - La nouvelle affiche local poubelle reprenant les consignes de tri pour les 4 flux de déchets est installée
- Un **dossier dans le magazine municipal** des villes concernées qui permet notamment aux habitants de retrouver les secteurs concernés par la nouvelle collecte
- **Un kit de communication collectivités** : avec tous les outils pour accompagner et former les habitants en proximité
 - Une présentation PowerPoint du dispositif
 - L'affiche de campagne : formats A4, A3, 40x60 et 120x176
 - Le guide du tri (8 pages)
 - Les formats Réseaux Sociaux
 - L'animation de campagne format vidéo
 - Un dossier rédigé
 - Une Foire aux Questions (FAQ)

Sur les premiers secteurs déployés (début 2023), une nouvelle sensibilisation en porte-à-porte a eu lieu fin 2023, et a permis de resensibiliser 6 000 foyers.

Au 31 Décembre 2023, la couverture du territoire est de 28 %.

En 2023, 639 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et valorisées.

LES DECHETS VERTS

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, une collecte saisonnière de déchets verts en porte-à-porte a été mise en place sur les secteurs pavillonnaires, sur 7 villes (hors Boulogne-Billancourt). En 2023, elle a eu lieu de mi-mars à fin octobre et a permis de collecter 488 tonnes de déchets verts, qui ont été envoyés sur des sites de compostage.

Des sacs compostables sont achetés par GPSO et mis à disposition des habitants par les villes.

DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, écoles, certains marchés alimentaires).

MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Déchets collectés en Porte à Porte	Mode d'exploitation			Contenant	% population desservie
	Boulogne-Billancourt	Issy les Moulineaux, Vanves	Chaville, Marnes la coquette, Meudon Sèvres, Ville d'Avray		
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	SEPUR	VEOLIA	COVED	Bac gris	98% *
Emballages et papiers	SEPUR	VEOLIA	COVED	Bac jaune	98% *
Déchets alimentaires	SEPUR	VEOLIA	COVED	Bac marron	4 %
Encombrants	SEPUR	VEOLIA	COVED	En tas sur la voie publique	100%

*Les habitants non desservis en porte-à-porte sont desservis en apport volontaire (collecte pneumatique ou enterrée).

FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Fréquences de collecte en porte-à-porte	Ordures Ménagères	Emballages et papiers (hors verre)	Déchets alimentaires	Encombrants	Verre	Déchets verts (secteurs pavillonnaires uniquement)
Boulogne-Billancourt	4 à 5 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem*	1 fois/sem	-	-
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem*	1 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Issy-les-Moulineaux	2 à 6 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem*	1 à 2 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	-	1 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Sèvres	1 à 5 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem*	1 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem*	1 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Ville-d'Avray	1 à 2 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/sem	1 fois/mois	-	1 fois/sem de mi mars à fin octobre
Marnes-la-Coquette	1 fois/semaine	1 fois/sem	2 fois/sem	1 fois tous les 2 mois	1 fois/mois	1 fois/sem de mi mars à fin octobre

*sur les secteurs concernés

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

La mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur chaque secteur est concomitante avec la suppression d'une collecte d'ordures ménagères par semaine. Ainsi :

- les secteurs collectés 5 fois par semaine en ordures ménagères seront collectés 4 fois par semaine
- les secteurs collectés 3 fois par semaine en ordures ménagères seront collectés 2 fois par semaine
- les secteurs collectés 2 fois par semaine seront collectés 1 fois par semaine

A noter que les fréquences ne seront pas réduites sur Issy-les-Moulineaux, déjà collecté deux fois par semaine en Ordures Ménagères, et sur Vanves, collecté deux à trois fois par semaine.

Sur Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, la collecte expérimentale des déchets alimentaires était hebdomadaire. Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, la fréquence de collecte des déchets alimentaires a été augmentée et la fréquence de collecte des ordures ménagères diminuée.

LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	SEPUR, VEOLIA et COVED	Conteneurs (389 conteneurs)	1 emplacement pour 827 habitants
Déchets dangereux des ménages	VEOLIA-SARP INDUSTRIES	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textiles	Ecotextile	Conteneurs (52 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 6 184 habitants
Sapins	SEPUR, VEOLIA et COVED	Lieux aménagés	153 points de dépôts



LE VERRE

Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) s'effectue dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2023, le territoire compte 389 conteneurs (272 conteneurs aériens et 117 conteneurs enterrés).

Cette modalité de collecte en apport volontaire a plusieurs avantages :

- Qualité de la collecte sélective (pas de calcin écrasé par les bennes tasseuses, peu d'erreurs)
- Pas de difficulté de stockage de bacs en plus dans les locaux
- Pas de gêne de bruit de collecte à chaque numéro de rue mais uniquement au PAV
- Moins de bennes dans les rues
- Un coût divisé par au moins 3 par rapport à la collecte en porte à porte

Pour satisfaire au mieux le souhait d'intégration de ces mobiliers urbains dans notre milieu urbain dense, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie et de la place disponible en sous-sol.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

6 802 tonnes d’emballages verre ont été collectées en 2023 par le biais de ces conteneurs. GPSO a un ratio de collecte par habitant qui s’élève à **21,2 kg/an** en 2022, soit une diminution de 3 % par rapport à 2022.

LES TEXTILES

52 conteneurs d’apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison). Le prestataire Ecotextile travaille constamment à l’amélioration de ces conteneurs, pour éviter leurs ouvertures et fouilles.



Cette prestation ne coûte rien à l’Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile. Une part minime n’est pas valorisable et est incinérée.

563 tonnes de textiles ont été collectées en 2023 sur l’ensemble de ces containers, contre 554 tonnes l’année précédente, soit une augmentation de 2 %.

La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d’autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l’homme et pour l’environnement. Il s’agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte se fait selon plusieurs modes :

- camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne plusieurs fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l’ensemble du territoire de GPSO.
- collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés.



L’ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s’élève en 2023 à **69** tonnes, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020. Les peintures et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

A noter que les habitants du territoire ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dangereux en déchèterie (fixe ou mobile).

LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire est organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et assure une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 153 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

157 tonnes de sapins ont été collectés en 2023.
Les sapins sont compostés.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

Il existe sur 4 sites du territoire :

- Dans le nouveau quartier du centre-ville à Chaville.
- Sur l'Ile Monsieur à Sèvres pour son centre nautique ainsi que les péniches amarrées.
- A Meudon Val Fleury pour desservir quelques petits immeubles sans locaux propreté.
- Rue Hélène Loiret à Meudon, dans le cadre d'un nouvel aménagement

En 2023, 189 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 39 tonnes de collecte d'emballages et papiers ont été collectées sur l'ensemble des sites équipés.

ZOOM : LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

La collecte a lieu au moins 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers, notamment des cartons devant être pliés ou découpés. Les services de GPSO assurent la propreté de ces dispositifs de façon journalière.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de réception en préfecture: 12/07/2024

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Ce dispositif de collecte est en place sur 2 quartiers d'Issy les Moulineaux et un ensemble d'immeuble à Vanves.

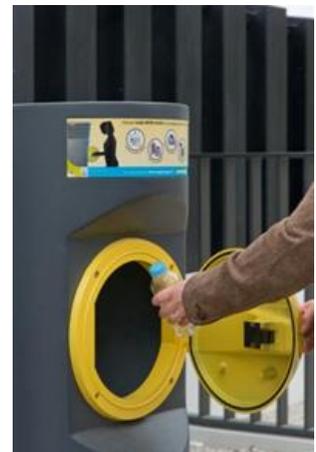
FORT D'ISSY ET OPERATION NIWA A VANVES

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, a constitué une première en France.

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km

Depuis février 2019, un nouvel immeuble à Vanves est doté d'un système de collecte pneumatique mobile des déchets, dans le cadre de l'opération Niwa.

- Nombre de logements desservis : 165
- Nombre de bornes : 12



➔ **Les tonnages 2023 des 2 sites :**

- **517** tonnes d'OMr collectées
- **142** tonnes d'emballages et papiers collectés

BORDS DE SEINE

Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets au niveau du centre de traitement des déchets d'ISSEANE.

- Nombre de logements desservis : 1 150
- Surface de bureaux desservis : 48 500 m² de bureau, 2760 m² de commerces + 4420 m² de crèches et écoles + 8 500 m² RIE
- Nombre de bornes : 95
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km

➔ **Les tonnages 2023 :**

- **570** tonnes d'OMr collectées

- **97** tonnes d’emballages et papiers collectés

La dernière ZAC, celle du Pont d’Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées jusqu’en 2024.

Les écueils principaux reposent sur la présence de bouchons dans le système d’aspiration à la suite de dépôts de cartons, notamment au Fort. GPSO a mis en place une collecte séparée de ce flux et a demandé aux commerçants, principaux responsables, d’éliminer les déchets inadaptés par un autre système.

LES DECHETERIES

LA DECHETERIE DE MEUDON

La gestion de la déchèterie a été reprise par le Syctom en 2016. Sur un terrain mis à disposition par l’Etablissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2023, **18 515** tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie de Meudon, soit une diminution de 5 % par rapport à 2022.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2023
Objets encombrants	6 001
Déchets d’éléments d’ameublement	2 296
Déchets verts	591
Gravats impurs	6 958
Gravats	2 068
Ferrailles	281
DEEE	185
Déchets dangereux des ménages	103
Textiles	32
TOTAL	18 515

LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.



- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, D3E, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux, les déchets contenant de l'amiante, le verre et le charbon ne sont pas acceptés.

LES DECHETERIES MOBILES

Le Sycotm gère les déchèteries mobiles sur 3 communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Ville-d'Avray). Une déchèterie mobile est également présente sur Garches / Marnes-la-Coquette.



Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE, gravats et déchets dangereux.

247 tonnes ont été collectées en 2023 sur les trois déchèteries mobiles organisées sur le territoire, en baisse de 17 % par rapport à 2022.

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents des régies de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle « dépôt sauvage » tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôt de déchets non acceptés sur la voie publique le jour de la collecte des encombrants (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)

Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets dangereux des ménages
- Les déchets végétaux
- Le bois



Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **3 433** tonnes, soit 11 kg/habitant (en excluant les déchets végétaux, déposés dans les Centres Techniques Municipaux) les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2023.

INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont essentiellement acheminés vers le centre de traitement des déchets d'Isséane du Sycdom, situé quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux. Le centre comprend une unité d'incinération des déchets avec valorisation énergétique et un quai de transfert pour la collecte sélective.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

LE DEVENIR DES DECHETS

LE TRI

Les emballages et papiers collectés sur GPSO transfère par Isséane, avant d'être envoyés vers le centre de tri de Nanterre, exploité par la société Paprec, ou de Paris XVII, exploité par la société SUEZ. Les déchets y sont triés puis conditionnés pour être envoyés en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

Les encombrants sont également triés dans des centres de tri spécifiques, situés à l'extérieur du territoire.

LA METHANISATION

Les déchets alimentaires sont acheminés pour partie sur un centre de transfert à Saint-Denis (93) avant envoi vers un centre de méthanisation situé à Passel (60), et pour partie sur une plate-forme de réception et de préparation à Villeneuve-Saint-Georges (94) avant envoi en camion-citerne vers différents sites de traitement par méthanisation.

LA VALORISATION ENERGETIQUE

Les Ordures Ménagères collectées sont envoyées vers le centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Isséane, exploité par la société URBASER.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité et d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

L'ENFOUISSEMENT

Certains déchets sont envoyés vers des centres de stockage. L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Cela concerne donc une partie des encombrants après tri, ainsi qu'une partie des Ordures Ménagères résiduelles, lors des arrêts techniques des centres d'incinération.

Le tableau suivant présente la destination des déchets selon le flux de déchets.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA	
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	PAP / AV/ PNEU	63 994 t	64 941 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 44 022 t 37,0%	
		DS	1 760 t	0 t	Unité de compostage		
		Voirie	4 681 t	0 t	Unité de méthanisation		
				5 494 t	Installation de stockage		
	Verre	AV	6 802 t	6 857 t	Repreneurs spécifiques		
		PAP	55 t				
	Emballages & Papiers	PAP / AV/ PNEU	14 483 t	14 483 t	Centre de tri		Compostage 1 720 t 1,4%
	Biodéchets des ménages	PAP	638 t	638 t	Plate forme de compostage		Incinération 64 941 t 54,5%
		Compostage individuel			Unité de méthanisation		
Déchets occasionnels	Déchets verts	PAP + AV	644 t	1 720 t	Plate forme de compostage		
		DS	466 t				
		Déchèterie	610 t			Méthanisation	
	Encombrants	PAP	4 534 t	0 t	Unité d'incinération	638 t 0,5%	
		DS	1 129 t				
		Déchèterie	15 423 t	0 t	Installation de stockage...		
		Bois / Carton	418 t	21 504 t	Centres de tri & Recycleurs		
	Déchets dangereux	Déchèterie	110 t	179 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets non dangereux 5 494 t 4,6%	
		AV + DS	69 t				
	Déchets de construction et de démolition	Déchèterie	2 113 t	2 113 t	Installation de stockage d'inertes	Stockage de déchets inertes 2 113 t 1,8%	
		DS	332 t	332 t	Recycleurs		
	DEEE	AV + DS	58 t	247 t	Recycleurs		
		Déchèterie	189 t				
Textiles	AV	562 t	598 t	Recycleurs	Autres traitements 179 t 0,2%		
	Déchèterie	36 t					

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature Prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Directions Territoriales concernées	Montant annuel des prestations déchets en € TTC
SEPUR	Propreté des espaces publics, des espaces verts, collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Nord	5 899 210 €
VEOLIA	Propreté des espaces publics, des espaces verts, collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Est	5 896 388 €
COVED	Propreté des espaces publics, des espaces verts, collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Ouest	7 945 182 €
ENVAC / URBASER	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	2,5 ans + 1 an	31/12/2022	Direction Territoriale Est	788 481 €
ENVAC	Location du camion d'aspiration pour la collecte pneumatique mobiles	2,5 ans + 2 x 1 an	31/12/2023	Direction Territoriale Est	78 192 €
VEOLIA / SARP INDUSTRIES	Collecte des déchets dangereux (camion mobile)	1 an + 3 x 1 an	31/03/2024	GPSO	196 566 €
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs (hors fourniture de bacs à cuve réductrice)	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	858 058 €
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs (hors fourniture de bacs à cuve réductrice) / puçage des bacs	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	503 103 €
SULO	Fourniture et maintenance de colonnes enterrées d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	75 500 €
SULO	Fourniture et maintenance de colonnes aériennes d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	90 480 €
COLLECTAL/ESE France	Fourniture et livraison de contenants collecte biodéchets	2 ans	07/07/2024	GPSO	124 395 €

Par ailleurs, les dépenses afférentes au Sycotm concernant le traitement des déchets s'élèvent à **13 500 k€** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, traitement des encombrants, accès aux déchèteries) et les contributions dues pour son fonctionnement (part population).

DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2023

Ce tableau présente de manière synthétique les recettes et dépenses affectées uniquement au service public de gestion des déchets de l'Etablissement Public Territorial GPSO pour l'année 2022 (imputation budgétaire : fonction 812).

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
41 531 069 €	44 610 499 €	
	Dont TEOM	43 408 574 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
2 004 495 €	10 080 €	

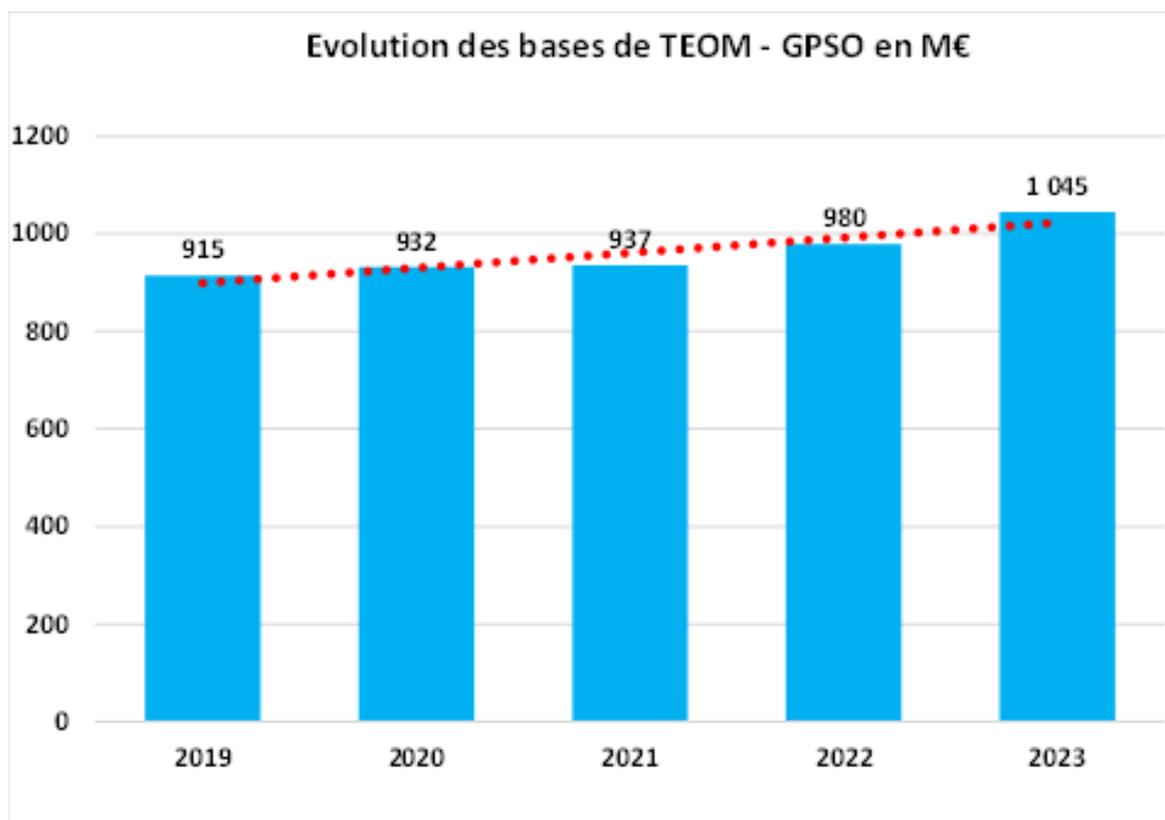
- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 18 % par rapport à l'année 2022.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe payée par tout propriétaire (ménages, entreprises...) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle contribue au financement de la collecte et du traitement des déchets.

➤ Evolution des bases

Les bases de TEOM de l'année 2023 varient de +6,7% par rapport à 2022, portées par la revalorisation d'une partie des bases de 7,1% sous l'effet de l'inflation.

Ainsi, les bases de TEOM ont évolué depuis 2019 comme suit :



➤ Taux de TEOM

Le taux de TEOM appliqué en 2023 fut de 4,15%.

➤ Produit 2023

Le produit de TEOM s'établit à 43,4 M€ en 2023 soit +2,7 M€ par rapport à 2022.

PRESENTATION DES COUTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

Coût complet	=	Somme des charges
Coût technique	=	Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	=	Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	=	Coût partagé - Aides

COUTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé TTC du service public	40 534 732,94 €
Coût aidé du service public en € TTC / habitant	125,59 €

STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

NATURE DES CHARGES

Charges	2022	2023
Charges fonctionnelles	2 977 587 €	4 137 905 €
<i>Charges de structure</i>	2 871 784 €	3 413 653 €
<i>Charges de communication</i>	105 803 €	724 252 €
Charges techniques	31 850 945 €	35 462 446 €
<i>Prévention</i>	179 639 €	404 767 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	18 236 138 €	21 012 705 €
<i>Transfert et transport (verre et dépôts sauvages)</i>	225 447 €	255 093 €
<i>Déchèterie et transfert</i>	2 331 210 €	3 332 228 €
<i>Traitement</i>	10 878 511 €	10 457 653 €
Total charges HT	34 828 532 €	39 600 352 €
TVA acquittée	1 508 945 €	1 711 013 €
Total charges TTC	36 337 477 €	41 311 364 €

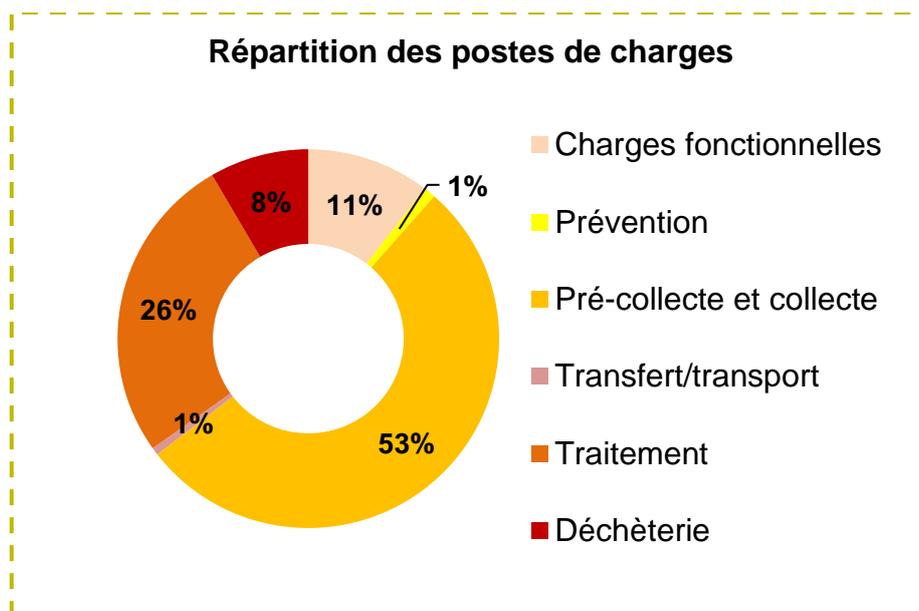
L'augmentation des charges de structure est due d'un part à l'augmentation générale des coûts de 2023 (révision des marchés de véhicules, augmentation des coûts de l'énergie) et à l'augmentation du coût des emprunts affecté aux déchets.

L'augmentation des charges de communication est due à une très forte mobilisation du service communication sur les déchets en 2023, du fait du déploiement de nouvelles collectes (déchets alimentaires et déchets verts, du plan Boost (nouveau guide du tri), et du lancement du PLPDMA.

Les dépenses de précollecte et de collecte ont fortement augmenté, du fait d'une très forte révision des prix, et des nouvelles collectes mises en place (déchets alimentaires, avec mise à disposition de sacs, de bioseaux et de bacs et déchets alimentaires avec mise à disposition de sacs).

A noter que des subventions importantes de l'ADEME, de la Région et du Sycotom seront perçues en année N+1, pour soutenir les coûts de mise en place de la collecte des déchets alimentaires

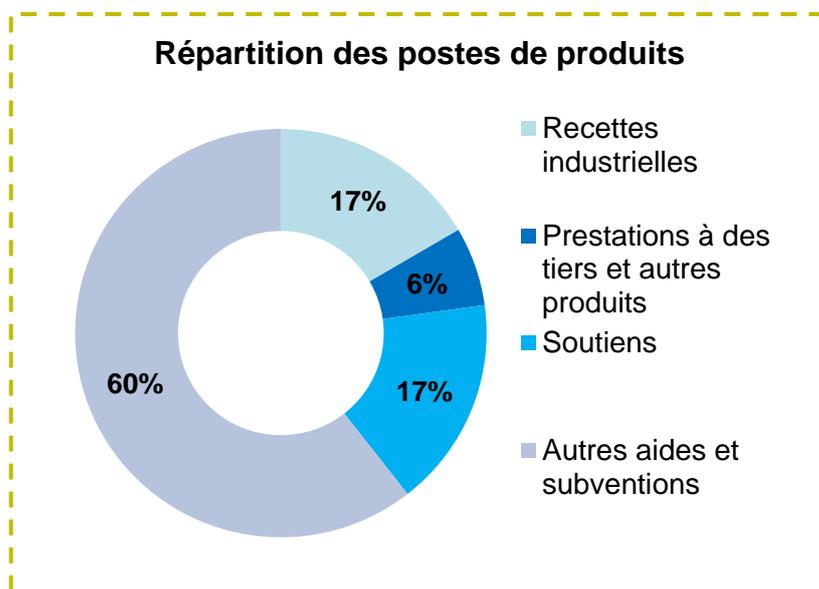
L'augmentation des coûts de déchèterie est due à l'augmentation des tonnages 2022 et de la facturation en année N+1. De plus, l'accès à la déchèterie de Paris a été réaffecté précisément cette année au flux déchèterie.



Les coûts de traitement représentent un quart des charges.

NATURE DES PRODUITS

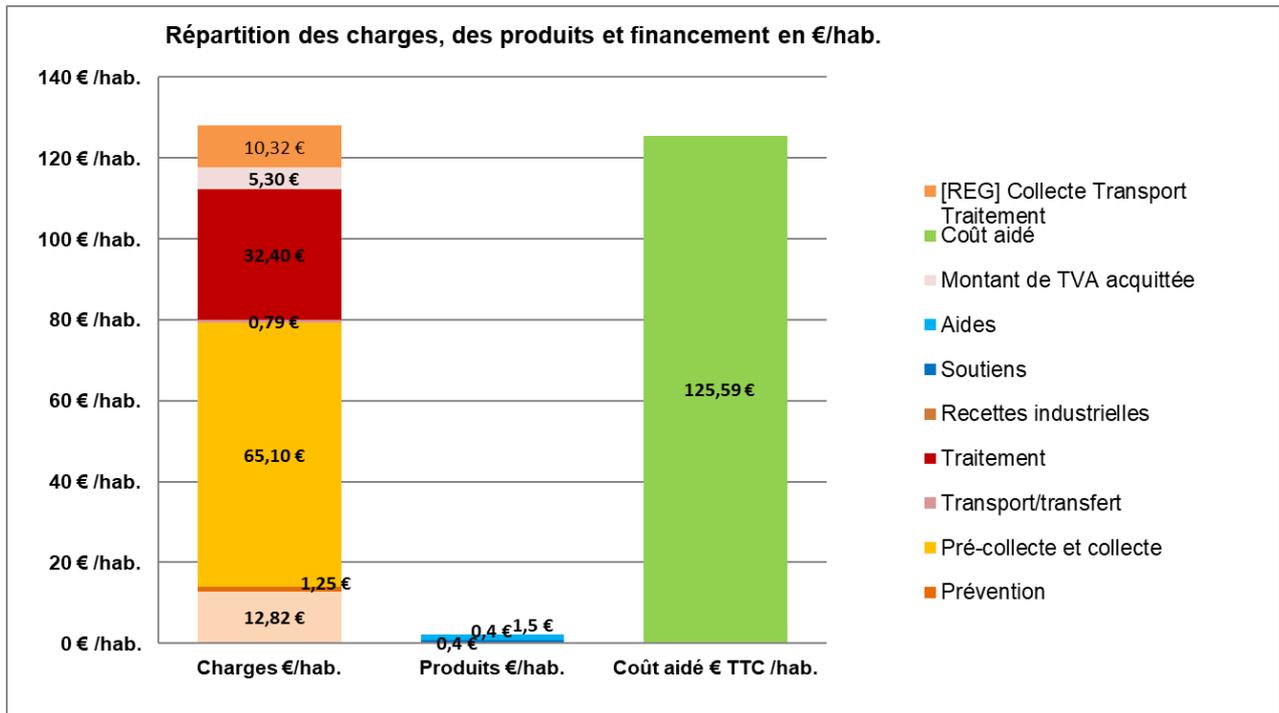
Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	128 605 €
Prestations à des tiers et autres produits	48 502 €
Soutiens	129 229 €
Aides	470 296 €
Total produits	776 632 €



Plus de 50 % des produits perçus par GPSO sont les versements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.

REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS



La proportion de produits perçus par la collectivité représente moins de 2 % des charges. A noter que les subventions de mise en place de la collecte des déchets alimentaires seront perçues en année N+1.

COUT DU SERVICE PAR FLUX DE DECHETS

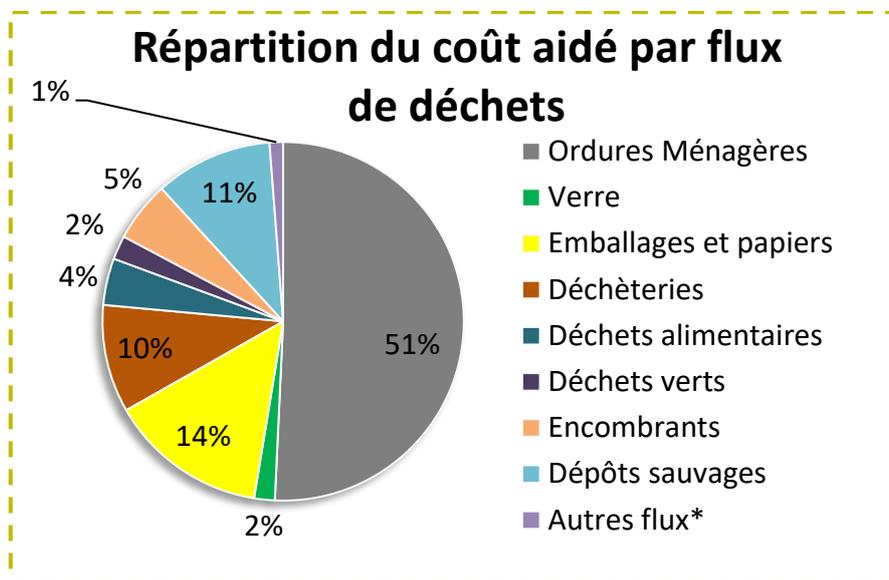
COUT AIDE HT PAR FLUX

Le tableau suivant présente les charges par poste des principaux flux :

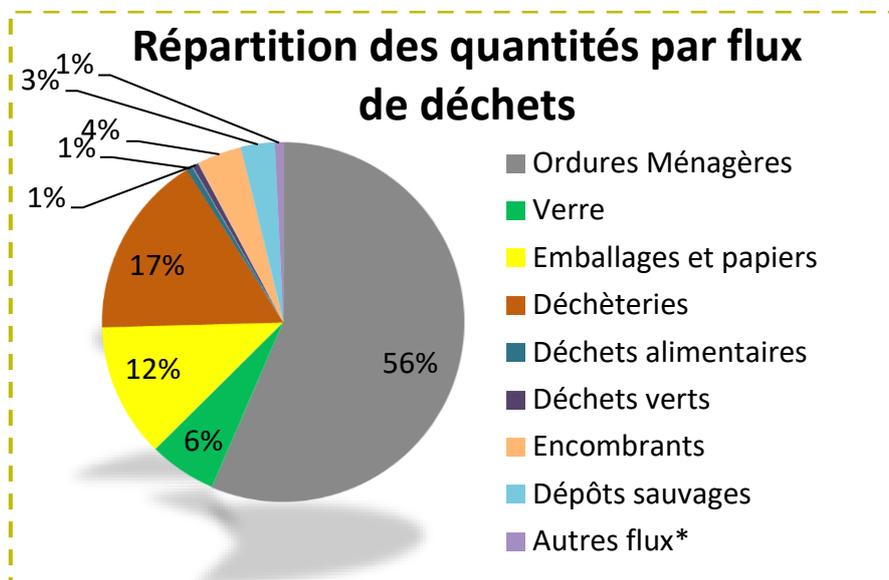
TOTAL CHARGES	Ordures Ménagères	Emballages et Papiers	Verre	Encombrants	Déchèteries	Dépôts sauvages
Charges fonctionnelles	1 871 719 €	584 120 €	93 765 €	206 167 €	358 665 €	376 258 €
Prévention	232 869 €	23 509 €	11 767 €	7 779 €	69 368 €	55 884 €
Pré-collecte	350 925 €	313 918 €	136 298 €			
Collecte	9 389 391 €	3 892 598 €	464 117 €	1 311 892 €	10 560 €	3 095 136 €
Transfert /Transport			181 778 €			73 315 €
Traitement						169 808 €
Traitement	8 260 795 €	857 171 €		585 233 €		324 688 €
Déchèterie					3 332 228 €	

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets. Mais les dépôts sauvages ont un coût plus important par rapport aux quantités collectées.

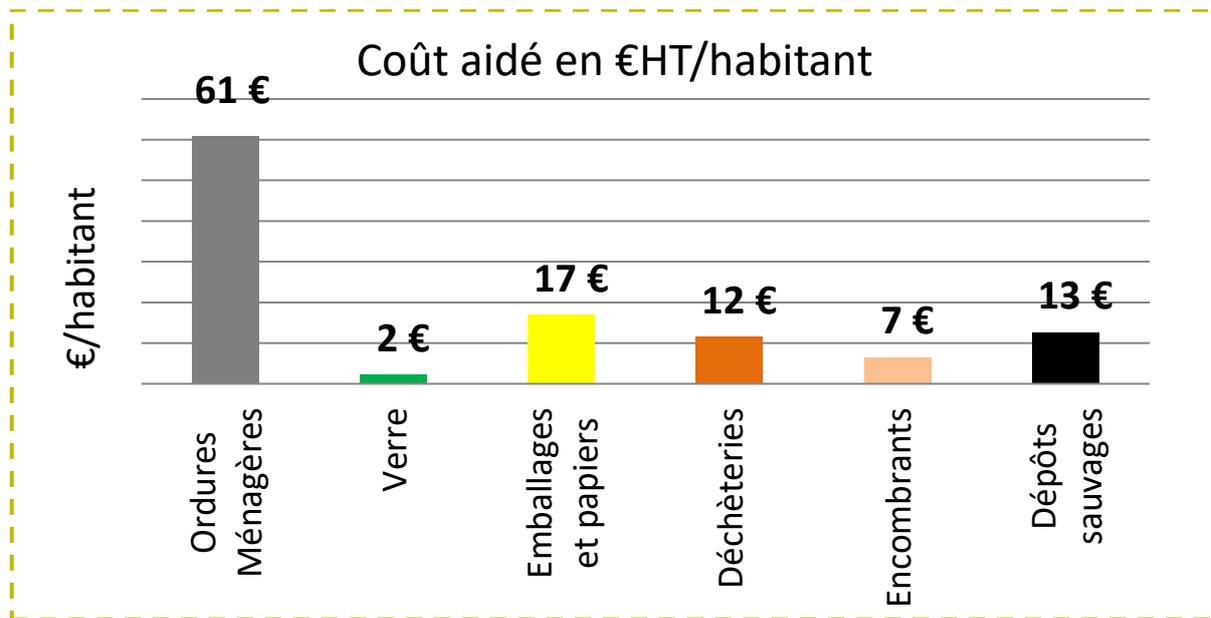


Les dépôts sauvages représentent 11 % du coût total.

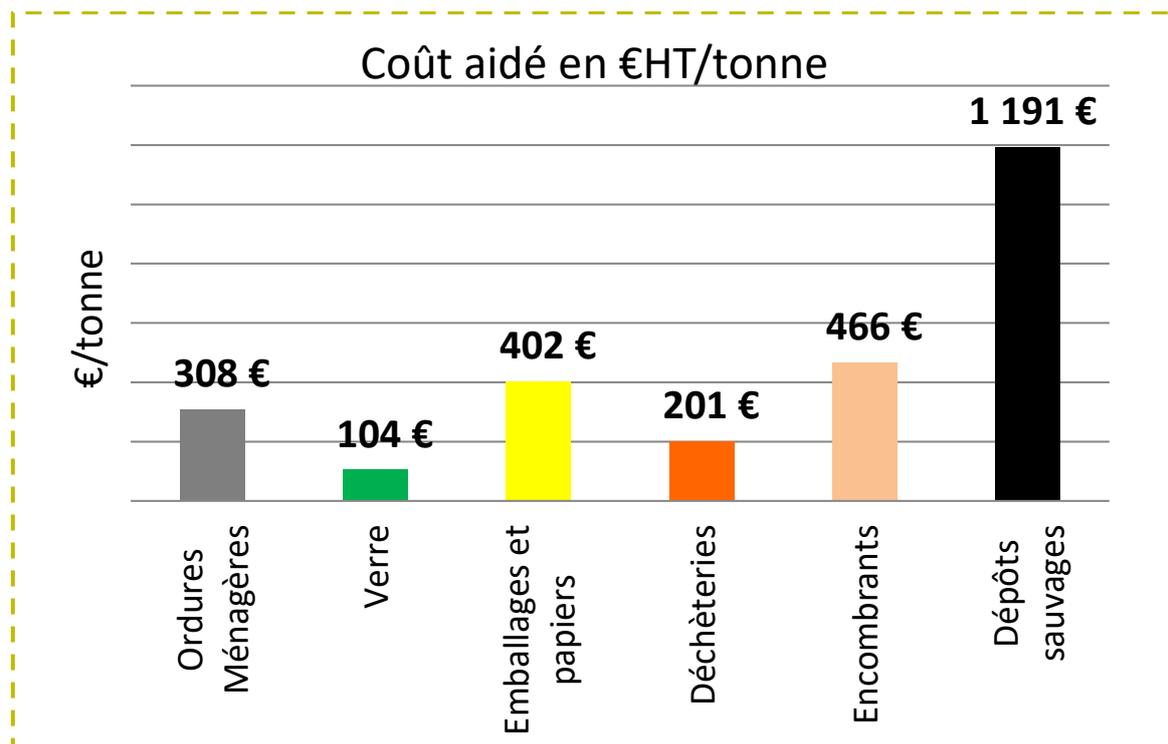


Les dépôts sauvages représentent 3 % des quantités totales.

Pour l'année 2023, les coûts des principaux flux sont :



Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants.



Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte-à-porte représente les coûts à la tonne les plus importants des principaux flux.

Les coûts des nouveaux flux de collecte, notamment les déchets alimentaires, ne sont pas indiqués, s'agissant de l'année de mise en place, mais sont bien pris en compte dans le total des coûts. Une fois le déploiement terminé, et les subventions perçues, les données des nouvelles collectes mises en place seront consolidées.

COLLECTE MISE EN PLACE PAR LES FILIERES REP

QU'EST-CE QUE LES FILIERES REP ?

Les filières REP sont les filières à Responsabilité Elargie du Producteur mis en place par la réglementation. Cela correspond au principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) dans l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Ainsi, la plupart des éco-organismes mis en place pour les filières REP contribue aux moyens déployés pour collecter et valoriser les déchets (exemple de CITEO qui verse des soutiens pour chaque tonne recyclée au Sycotm). Cependant, certains éco-organismes financent directement des actions de collecte et les mettent en place en lien avec les collectivités en charge de la collecte des déchets. C'est le cas d'Ecosystem et de ces deux dispositifs : les collectes solidaires et la collecte à domicile des gros électroménagers.

LES COLLECTES SOLIDAIRES D'APPAREILS ELECTRIQUES



GPSO en partenariat avec Ecosystem propose des points de collecte solidaires pour y déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. Ce dispositif est proposé sur 1 à 4 points selon les villes, avec une fréquence d'1 à 6 fois par an.

Les appareils électriques seront triés, nettoyés, réparés et vendus à prix solidaires par une structure de l'économie sociale et solidaire locale (Emmaüs) ou à défaut recyclés dans le strict respect des normes environnementales par Ecosystem.

En 2023, **4 050 habitants se sont déplacés** et **25 tonnes** d'appareils ont été collectés.

LA COLLECTE A DOMICILE DES GROS APPAREILS ELECTROMENAGERS

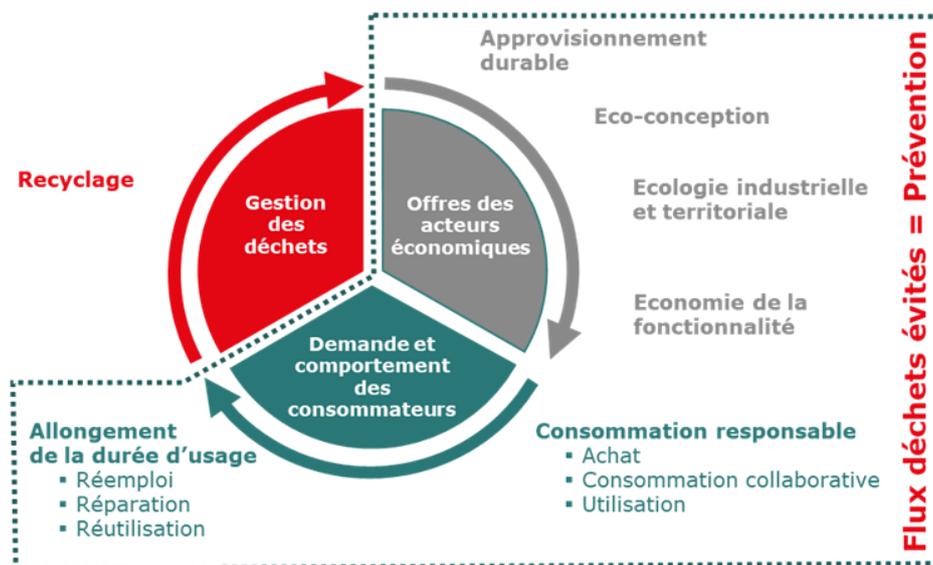
Ecosystem propose également un dispositif de collecte des gros appareils électroménagers à domicile sur RDV. Ainsi, en 2023, 1 218 rendez-vous ont été pris et ont permis de collecter 1 706 gros électroménagers.

PREVENTION DES DECHETS

QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à réduire la production de déchets en amont du geste de tri :

- Parce que la quantité de déchets produite par habitant reste très importante au regard des enjeux environnementaux ;
- Pour réduire les pollutions générées par les déchets et leur traitement et vivre dans un environnement sain ;
- Pour limiter notre consommation de ressources et réduire notre empreinte matière ;
- Pour réduire la quantité de déchets à recycler, incinérer ou détruire ;
- Pour réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.



La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs aux collectivités, afin qu'elle réduise de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030.

Au niveau régional, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en 2019 fixe notamment un objectif de réduction de 10% des quantités de DMA entre 2010 et 2020.

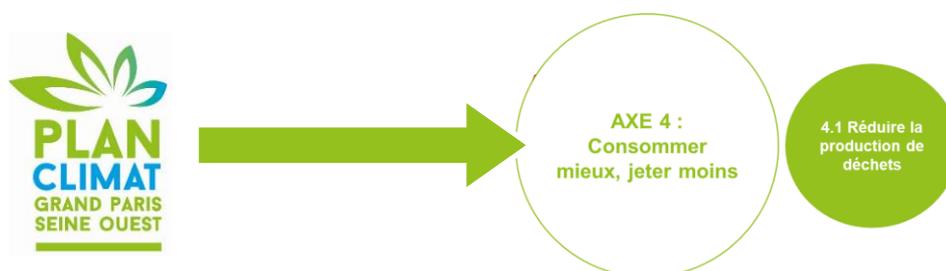
En 2023, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a ainsi été élaboré et adopté par GPSO en conformité avec la loi AGEC et le PRPGD.

L'année 2023 correspond à la 1^{ère} année de mise en œuvre du PLPDMA après son lancement le 5 avril en présence de l'ensemble des parties prenantes. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre qui visent à promouvoir ces nouveaux réflexes de réduction des déchets auprès des habitants.

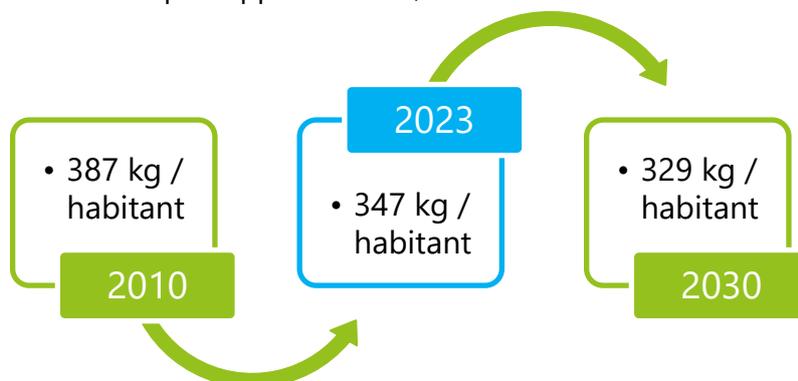
QU'EST-CE QUE LE PLPDMA ?

Le PLPDMA c'est ...

- Un document de planification territoriale sur la prévention des déchets établi pour 6 ans (2023 – 2028), une déclinaison locale du Programme Régional de Prévention des Déchets (PRPGD) ;
- Une action-phare du Plan Climat Air Energie Territorial (Axe 4 « Consommer mieux, jeter moins »), qui a pour finalité d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Concernant la prévention des déchets, cela passe notamment par la modification des modes de consommation des acteurs du territoire, en diminuant les quantités de déchets produites et en améliorant leur traitement lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter.



- Un programme qui vise à **réduire de 15% la production des déchets ménagers sur le territoire d'ici 2030** et par rapport à 2010 ;



- Le fruit d'une démarche concertée et coconstruite au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), qui réunit des élus des 8 villes du territoire, des acteurs économiques et associatifs ainsi que les partenaires institutionnels.

Adopté le 8 février 2023, il est composé de 12 actions réparties en 3 axes :

Axe n°1 : Anti-gaspi, compostage et compagnie

Réduire et valoriser nos déchets organiques

- ACTION 1.1** Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires
- ACTION 1.2** Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des autres publics et en particulier des commerces
- ACTION 1.3** Renforcer le déploiement du compostage domestique et créer une culture commune autour de ces pratiques et de la valorisation des déchets verts
- ACTION 1.4** Prendre en compte le tri des biodéchets et l'implantation de composteurs dans la conception et la rénovation des logements

Axe n°2, L'usage unique, c'est fini ! Place au réemploi, à la réparation et à la réutilisation de nos emballages et autres biens

Encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux

- ACTION 2.1** Promouvoir et déployer les emballages réutilisables
- ACTION 2.2** Organiser et promouvoir les événements éco-responsables et en lien avec l'économie circulaire
- ACTION 2.3** Favoriser le développement d'une filière et des flux de réemploi sur le territoire

Axe n°3, Devenir un écocitoyen éclairé, au bureau, en voyage, chez soi et à l'école

Promouvoir la consommation responsable

- ACTION 3.1** Accompagner au changement les habitants et acteurs du territoire vers une consommation plus responsable chez soi, au travail ou à l'école
- ACTION 3.2** Mettre en place des actions de sensibilisation dans les lieux de transport en faveur de la prévention des déchets durant ses voyages
- ACTION 3.3** Faciliter le lien et créer des synergies entre les différents acteurs et initiatives locales, associatives et économiques
- ACTION 3.4** Mettre en place un plan de communication en faveur de la prévention des déchets
- ACTION 3.5** Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la lutte contre les dépôts sauvages

BILAN 2023 DE MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA

En 2023, un budget de 202 000€ a été alloué à la mise en œuvre du PLPDMA ainsi que 0,9 ETP. La baisse du tonnage des ordures ménagères permises par les actions de réduction des déchets a permis de réduire de 0,8€ par habitant les charges payées au SYCTOM le traitement des déchets.

Un an après son adoption, on constate un fort dynamisme de acteurs du territoire pour contribuer à réduire les déchets. Les premiers résultats sont encourageants avec **10 des 12 actions du PLPDMA déjà engagées.**

Chiffres clefs

- 6 associations du territoire lauréates de l'AAP réduction et tri des déchets GPSO/SYCTOM
- 10% des foyers équipés en composteurs (soit la moitié de l'objectif)
- 142 ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets menés

Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet

L'année 2023 a également consacré à la co-construction avec les villes du territoire d'une « **Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet** ». Cette charte a vocation à marquer l'engagement des villes dans les actions de réduction des déchets prévues par le PLPDMA et de matérialiser l'accompagnement de GPSO via des conseils, du partage d'expérience et la mutualisation d'outils et de moyens.

La Charte reprend les actions prévues dans le PLPDMA à destination de 5 publics cibles relevant de la compétence des villes : les établissements scolaires et périscolaires, les marchés forains, les commerces, les CCAS et services solidarités et les administrations des villes elles-mêmes. 30 actions sont proposées aux Villes qui doivent s'engager à en réaliser une par public cible chaque année. L'objectif a été de construire une charte souple et adaptable à chaque territoire.

L'adoption de la Charte est prévue par le Conseil de territoire le 26 juin 2024 et par les Conseils municipaux de juin à octobre.

Synthèse par actions du bilan 2023 et indicateurs

Axe n°1 : Réduire et valoriser les déchets organiques - Anti-gaspi, compostage et compagnie : réduire et valoriser nos déchets organiques

Action 1.1 - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires	<ul style="list-style-type: none">• Fort dynamisme des villes• Réalisation d'un premier état des lieux des pratiques des villes sur le gaspillage alimentaire en milieu scolaire• 32 composteurs installés dans des établissements scolaires
Action 1.2 - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des autres publics et en particulier des commerces	<ul style="list-style-type: none">• Présentation fin 2023 d'une fiche argumentaire sur les déchets des commerces aux managers de commerce des villes• 11% des commerces et restaurants avec une démarche anti-gaspi (objectif de 15%)
Action 1.3 - Renforcer le déploiement du compostage domestique et créer une culture	<ul style="list-style-type: none">• 60 personnes référentes de composteurs collectifs formées et accompagnées

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

<p>commune autour de ces pratiques et de la valorisation des déchets verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 854 nouveaux composteurs (collectifs et individuels) mis à disposition gratuitement • 10% de foyers desservis par une solution de compostage (objectif de 20%) • 1,7 kg/hab. de biodéchets détournés
<p>Action 1.4 - Prendre en compte le tri des biodéchets et l'implantation de composteurs dans la conception et la rénovation des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'action en 2025

Axe n°2 : Encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux - L'usage unique, c'est fini ! Place au réemploi, à la réparation et à la réutilisation de nos emballages et autres biens

<p>Action 2.1 - Promouvoir et déployer les emballages réutilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'expérimentation pour le développement de la consigne pour réemploi pour la restauration à emporter par <i>Super Boite</i> (lauréat AAP 2022) • Présentation fin 2023 d'une fiche argumentaire sur les déchets des commerces aux managers de commerce des villes • 23 ateliers de sensibilisation des ménages par GPSO
<p>Action 2.2 - Organiser et promouvoir les évènements éco-responsables et en lien avec l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16 évènements dont au moins 1 par ville avec un volet économie circulaire • 27 évènements éco-responsables organisés par la Maison de la Nature et de l'Arbre
<p>Action 2.3 - Favoriser le développement d'une filière et des flux de réemploi sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 86 ateliers de réparation (vélos, vêtements, upcycling...) • 1 ressourcerie pour 80 000 hab. contre 25 k hab. idéalement • 3 structures du réemploi et de la réparation lauréates de l'AAP réduction et tri des déchets

Axe n°3 : Promouvoir la consommation responsable - Devenir un écocitoyen éclairé, au bureau, en voyage, chez soi et à l'école

<p>Action 3.1 - Accompagner au changement les habitants et acteurs du territoire vers une consommation plus responsable chez soi, au travail ou à l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 142 ateliers (DIY, réparation, compostage...) (objectif de 100 à 150 par an) • 86 foyers participants au défis « Famille Zéro Déchet » dans 4 villes
<p>Action 3.2 - Mettre en place des actions de sensibilisation dans les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'action en 2025

lieux de transport en faveur de la prévention des déchets durant ses voyages	
Action 3.3 - Faciliter le lien et créer des synergies entre les différents acteurs et initiatives locales, associatives et économiques	<ul style="list-style-type: none"> • 16 entreprises signataires de la Charte d'engagement du PCAET • Rédaction de la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet avec des actions dédiées pour les commerces et les marchés
Action 3.4 - Mettre en place un plan de communication en faveur de la prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Journée de lancement du PLPDMA le 5 avril 2023 • Carte des initiatives citoyennes et durables • Données disponibles sur l'open data
Action 3.5 - Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la lutte contre les dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • + 1,6% de dépôts sauvages en 2023 (objectif de -10%) • 1 campagne de sensibilisation



LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

Les déchets organiques constituent en effet environ 20 à 30 % des déchets rejetés par les Français. Ces déchets sont donc présents en grandes quantités, et les composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération. Le compostage permet également de disposer d'un fertilisant naturel : ce retour au sol permet d'éviter l'achat d'engrais.

La promotion du compostage est assurée par la Maison de la Nature et de l'Arbre, service de Grand Paris Seine Ouest, via des ateliers pratiques ou lors des événementiels locaux.

Le matériel (dispositifs de compostage individuel ou collectif) est mis à disposition gratuitement auprès des habitants. Les référents de sites de compostage collectif sont formés par un maître-composteur lors de l'installation, et ils peuvent également bénéficier d'une formation plus poussée d'une journée assurée par le Sycotm.

Mise à disposition gratuite de matériel

L'Etablissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le Sycotm à 90%. En raison de cette participation financière et du souhait de développer cette action, GPSO a décidé de proposer les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1^{er} janvier 2015.

Deux modèles sont proposés (contenance de 400 ou 600 litres) accompagnés d'un kit, composé d'un Brass'compost et d'un bio-seau. Des lombricomposteurs sont également mis à disposition à la Maison de la Nature et de l'Arbre.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Pour les pavillons, il est uniquement proposé un bac de 400 litres en plastique recyclé, un kit Brass'compost et un bioseau.

→ Le compostage en pavillon

En 2023, **459 composteurs** en pavillon ont été distribués. Au total, 2 856 composteurs ont été distribués par GPSO.

La livraison des composteurs à domicile est réalisée par le prestataire SULO.

→ Le compostage individuel en appartement : le lombricompostage

456 lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers en 2023. Au total, 3 209 lombricomposteurs ont été distribués par GPSO.

Installation de composteurs collectifs

→ Le compostage de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au total, fin 2023, GPSO compte 36 composteurs de quartier, soit 6 nouveaux composteurs en 2023.

→ Le compostage collectif en pied d'immeuble

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe également le compostage collectif en pied d'immeuble.

19 sites collectifs ont été équipés en 2023 sur le territoire.

Au total, 372 sites collectifs ont été mis en place sur le territoire.

Chaque référent de site a la possibilité de suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le Sycotm. Chaque site est accompagné tout au long du projet par les maîtres composteurs (d'Organeo).



LA SENSIBILISATION

Comme chaque année, l'Etablissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention. Les sensibilisations sont réalisées par la Maison de la Nature et de l'Arbre, par un prestataire ou par les éco-animateurs du Sycotm.

La Maison de la Nature et de l'Arbre a organisé ou a participé à :

- **96 ateliers** portant sur la réduction des déchets qui ont permis de sensibiliser 1 040 personnes
- 76 ateliers pour les scolaires et périscolaires, qui ont permis de sensibiliser 1 748 enfants et 212 adultes.

L'APPEL A PROJETS « REDUCTION ET TRI DES DECHETS »

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le SYCTOM, GPSO continue d'apporter son soutien aux acteurs associatifs locaux qui mettent en œuvre des actions liées au tri et à la réduction des déchets.

En 2023, [l'appel à projets « tri et réduction des déchets »](#) co-porté par le SYCTOM et GPSO a permis de soutenir **6 projets pour un montant total de 77 877,20 €**. 2 projets supplémentaires ont également été lauréats de l'AAP 2023 mais seront intégrés au budget 2024 pour un budget de 13 050€.

Les lauréats 2023

			Soutien GPSO	Soutien SYCTOM
French Relovution	Chaville	Ateliers de sensibilisation autour des déchets textiles	5 350€	15 450€
Espaces	Chaville	Création d'un Repair Café dans la ressourcerie La Pt'ite boutique de Chaville et ateliers de sensibilisation	29 987€	48 564€
La Refile	Meudon	Pérenniser l'action de collecte et de sensibilisation au gaspillage des déchets textiles	7 700€	19 250€
La FabLab de Meudon	Meudon	Organisation d'ateliers de réparation "Repair Café"	1 000€	2 500€
Les Bergeries d'Issy	Issy-les-Moulineaux	Ateliers de sensibilisation : Mes déchets ont de la valeur !	15 840€	39 200€
Ecoleau / Fabrique d'Issy	Issy-les-Moulineaux	Ateliers autour du zéro déchet	18 000€	40 000€
			77 877€	164 964€

Ratio : 2,12€ du SYCTOM pour 1€ de GPSO

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-40-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Ainsi que :

			Soutien GPSO	Soutien SYCTOM
Bergeries en ville	Meudon	Organisation d'ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets et au tri auprès des scolaires et des familles	6 000€	15 000€
Pik Pik Environnement	Issy-les-Moulineaux	Création du kit évènementiel responsable et lavable	4 700€	7 050€

PLAN BOOST / CITEO

Afin d'améliorer la qualité du tri et de poursuivre l'augmentation des quantités triées, Citeo, l'éco-organisme des emballages et papiers, a souhaité proposer aux collectivités volontaires un accompagnement renforcé, nommé le Plan Boost.

Les collectivités retenues sont alors aidées financièrement par Citeo pour la mise en œuvre des actions, à hauteur de 60 % des dépenses HT éligibles, dans la limite de 1 €/habitant.

Le plan Boost se décline en deux phases :

- La première phase, qui s'est déroulée entre le 15 septembre 2022 et le 13 décembre 2022, consistait à élaborer le plan d'actions du projet,
- La seconde phase a démarré le 13 février 2023 pour une durée de 9 mois avec pour objectif la mise en œuvre du plan d'actions validé par Citeo.

Ainsi, plusieurs actions ont été mises en place en 2023, parmi lesquelles :

- Distribution dans les magazines des villes à tous les foyers du territoire d'un livret de 8 pages comprenant un mémo-tri détachable
- Mise à jour de la communication dématérialisée (sites internet des villes, post sur les réseaux sociaux)
- Mise en place d'une procédure de qualité du tri et du contrôle des bacs jaunes :
Il a tout d'abord fallu définir les rôles de chacun dans la procédure. Charge au collecteur de contrôler et refuser les bacs pollués, tout en les signalant à GPSO. Ensuite, vient le temps de la sensibilisation des adresses concernées régulièrement par des refus de bacs (via des courriers et des sensibilisations en porte-à-porte). Afin de contrôler l'effectivité des contrôles et des signalements des collecteurs, des suivis de pré-collecte ont été réalisés.
- Sensibilisation et accompagnement des gardiens via l'organisation de formations, d'un café gardiens et d'audits des locaux poubelles
- Sensibilisation au tri des scolaires (97 enfants sensibilisés)
- Sensibilisation des habitants sur les marchés (16 animations, 533 personnes sensibilisées)
- Sensibilisation du grand public dans le cadre du programme d'activités de la Maison de la Nature et de l'Arbre (8 animations, 451 personnes sensibilisées)



FAITS MARQUANTS 2023

• Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires a concerné 6 secteurs déployés de la façon suivante :

- **Première vague**
 - **Janvier 2023 : 1 secteur de Boulogne** (8 851 logements – 15 664 habitants)
 - **Février 2023 : 1 secteur réparti sur Issy-les-Moulineaux** (5 415 logements – 9 599 habitants) **et Vanves** (2 903 logements – 5 066 habitants)
 - **Mars 2023 : 1 secteur de Chaville** (2 834 logements – 5 581 habitants)
- **Deuxième vague**
 - **Octobre 2023 : 1 secteur de Boulogne** (12 394 logements – 21 934 habitants)
 - **Novembre 2023 : 1 secteur réparti sur Issy-les-Moulineaux** (6 746 logements – 11 958 habitants) **et Vanves** (302 logements – 527 habitants)
 - **Décembre 2023 : 1 secteur de Sèvres** (4 114 logements – 8 668 habitants)

• Déploiement de la collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts a été mise en place à compter de mi-mars à mi-octobre de chaque année, sur les zones pavillonnaires.

La collecte est hebdomadaire. Des sacs compostables ont été fournis aux habitants par l'intermédiaire des villes.

• Plan Boost de CITEO

Le plan Boost, mis en place par Grand Paris Seine Ouest et soutenu financièrement par Citeo est un programme d'actions qui vise à optimiser la collecte et le tri de tous les emballages plastiques en mobilisant l'ensemble des acteurs de la collecte et du tri ainsi que les relais indispensables à l'information du bon geste de tri.

Plusieurs actions ont été mises en place parmi lesquelles :

- Des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès du grand public menées sur les marchés et via des ateliers spécifiques à la Maison de la Nature et de l'Arbre ou dans les équipements municipaux,
- Une sensibilisation au tri des emballages dans les écoles,
- L'élaboration d'une nouvelle procédure de qualité et de contrôles des bacs jaunes,
- Le rappel des bonnes pratiques via une sensibilisation des foyers où des erreurs de tri sont fréquemment identifiées,
- La formation des gardiens d'immeuble.

- **Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets**

Le plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028 a été présenté pour approbation lors du Conseil de territoire du 8 février 2023. Ce plan d'actions a été préalablement enrichi des contributions citoyennes reçues lors de la consultation en ligne, pour lesquelles la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) a émis un avis positif lors de sa réunion du 25 novembre 2022.

Pour cette première année de mise en œuvre, on constate un fort dynamisme des acteurs du territoire pour contribuer à réduire les déchets et des premiers résultats encourageants avec :

- 10 des 12 actions du PLPDMA déjà engagées
- - 10% de déchets ménagers par rapport à 2010 (sur un objectif de – 15% d'ici 2030)
- 6 associations du territoire lauréates de l'AAP réduction et tri des déchets GPSO/SYCTOM
- 10% des foyers équipés en composteurs (soit la moitié de l'objectif)
- 142 ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets menés par la Maison de la Nature et de l'Arbre

PERSPECTIVES 2024

• Programme Local de Prévention des Déchets

- Lancement et mise en œuvre de la « Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet » avec les communes.
- Mise en place de groupes de travail thématiques (déchets de chantier, foncier, suivi de la Charte...)
- Création de l'Observatoire du compostage : retour sur les sites et particuliers équipés depuis 2013 et mise en place d'un plan d'actions ciblé pour massifier les composteurs (au sein des établissements scolaires, sites municipaux, bailleurs sociaux, en complémentarité de la collecte des déchets alimentaires...)
- Mise en place d'une stratégie de sensibilisation ciblée et engageante afin d'accompagner les habitants dans le changement d'habitude
- Approfondissement des thématiques à travers des bilatérales par fiches actions

• Poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires

Le déploiement de la collecte déchets alimentaires va se poursuivre avec deux nouvelles vagues de déploiement :

- Troisième vague
 - Janvier 2024 : 1 secteur de Boulogne (11 900 logements – 21 000 habitants)
 - Février 2024 : 1 secteur de Vanves (6 800 logements – 11 900 habitants)
 - Mars 2024 : 1 secteur de Meudon (12 300 logements – 24 600 habitants)
- Quatrième vague
 - Octobre 2024 : 1 secteur de Boulogne (19 000 logements – 33 500 habitants)
 - Novembre 2024 : 1 secteur d'Issy-les-Moulineaux et 1 secteur de Vanves (9 100 logements – 16 000 habitants)
 - Décembre 2024 : 1 secteur de Chaville (7 800 logements – 15 300 habitants)

• Déploiement de la collecte des déchets verts

Au regard de la première année de collecte des déchets verts, et pour répondre aux demandes des habitants, la collecte sera décalée de mi-avril et fin novembre.

• Reprise de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles

La gestion des 3 déchèteries fixes situées dans les Hauts-de-Seine (Gennevilliers, Meudon et Nanterre) est opérée par le SYCTOM sous la forme d'un marché de prestations qui se termine le 31 décembre 2023. Cette gestion est opérée au titre d'une convention de 2018 entre le SYCTOM

(ayant succédé aux droits et obligations du Syelom) et chaque EPT des Hauts-de-Seine (dont GPSO) courant jusqu'à fin 2023. Aussi, depuis le 1er janvier 2024, la gestion de la déchèterie de Meudon a été reprise par Grand Paris Seine Ouest.

Pour ce faire, de la même manière que le Syctom, GPSO a passé un marché d'exploitation. C'est le prestataire SUEZ qui a été retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres. Le prestataire KERLOG a lui été retenu pour le logiciel de prise de rendez-vous

Au 1^{er} janvier 2024, les règles d'accès évoluent comme suit :

- afin de fluidifier l'accès à la déchèterie, prise de rendez-vous préalable obligatoire à la visite en déchèterie pour tous les usagers (particuliers, professionnels et institutionnels) ;
- afin de maîtriser l'augmentation des tonnages constatée ces dernières années et d'optimiser les conditions d'accueil et de dépôts sur des plages de fréquentation dense (weekends), accès des particuliers utilisant des gros utilitaires, des professionnels et des institutionnels uniquement le matin (plage 7h – 12h) des jours de semaine.

Le plan de communication pour accompagner ce changement a été mis en place dès fin 2023

- Actualité sur le site internet de GPSO et article dans le journal municipal des villes
- Affiches et flyers mises à disposition dans les mairies
- Affiches sur la déchèterie et flyer remis à chaque visite en déchèterie
- Elaboration d'une Foire Aux Questions pour permettre aux agents du numéro vert, de GPSO et des villes de répondre aux questions des usagers

Par ailleurs, GPSO a prévu, au démarrage, la présence d'une personne supplémentaire aux deux gardiens pour expliquer aux usagers comment prendre rendez-vous.

Rapport établi conformément à l'article L2224-17-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
et
au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015